



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Monsieur Yves FLORAND

Président de la Commission d'enquête
publique de la gare nouvelle de Nîmes-
Manduel-Redessan
Hôtel de ville
Place de la Mairie
30129 MANDUEL

Montpellier, le **14 AVR. 2017**

NOS REF : DITM/PTFI/SI/ND/SL/D1704553
AFFAIRE SUIVIE PAR : Nicolas DOURLENS
CONTACT : nicolas.dourlens@laregion.fr
Tél. : +33 (0)4 67 22 68 86

OBJET : Enquête publique de la gare de Nîmes-Manduel-Redessan

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

L'enquête publique sur la gare nouvelle de Nîmes-Manduel-Redessan a eu lieu du 6 février au 17 mars 2017. La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée n'a pas participé à cette enquête publique ni approuvé aucune forme de contribution.

En effet, en tant que premier financeur des collectivités publiques au projet du Contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier (CNM) ainsi qu'à celui de la gare nouvelle de Nîmes-Manduel-Redessan, son intérêt et son soutien ne sauraient devoir être exprimés par ce mode.


La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée réitère, par le présent courrier, la demande formulée lors du Comité de suivi qui s'est tenu le 26 octobre 2016 d'une mise en service de la gare nouvelle permettant le report maximal des circulations ferroviaires sur le CNM.

En effet, la libération de capacité ainsi induite sur la ligne classique doit autoriser le développement des dessertes régionales TER, en pleine application des modalités de la convention de financement du CNM. Or, le nombre de circulations voyageurs annoncées par SNCF Mobilités sur la ligne nouvelle n'est à ce jour pas à la hauteur des engagements financiers qui ont été pris par les collectivités.

La Région demeure également vigilante quant aux modalités de desserte de la gare tant ferroviaire que routière, afin que celle-ci puisse devenir un véritable pôle d'échanges multimodal, porte d'entrée et de diffusion du territoire. Elle s'interroge sur les coûts des aménagements et des services, jusqu'alors non chiffrés, qui doivent permettre d'assurer une bonne qualité d'accessibilité du site aux habitants de l'ensemble du département du Gard. Ces éléments, demandés à plusieurs reprises et restés sans réponse, devront être versés au dossier et au bilan socio-économique du projet.

Enfin, la Région sera très attentive au fonctionnement du doublet de lignes (ligne existante, ligne nouvelle CNM et raccordements étudiés) dans le cadre notamment des études prévues au CPER 2015-2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, à l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Carole DELGA